

Chez soi avant tout

Renseignements à l'intention des patients, de leur famille et de leurs soignants

Introduction

Après un séjour en milieu hospitalier, de nombreux patients peuvent continuer de se rétablir en toute sécurité dans le confort de leur maison en recevant des services de soins à domicile appropriés. Sous le titre « Chez soi avant tout », cette approche met en priorité la santé et la sécurité des patients, permettant de veiller à ce que chaque personne reçoive les bons soins, au bon moment et au bon endroit.

À partir d'une évaluation de votre état de santé actuel, les membres de votre équipe de soins ont déterminé que le volet des soins actifs de votre séjour à l'hôpital s'est achevé et que vous pouvez bénéficier de services de soins à domicile pour vous aider à effectuer la transition de l'hôpital à la maison en toute sécurité.

Quels sont les avantages d'être à la maison plutôt qu'à l'hôpital?

- Poursuivre le rétablissement en toute sécurité, dans le confort et l'environnement familial de la maison
- Réduire le risque de perdre ses forces du fait d'un manque de mobilité à l'hôpital
- Recevoir à la maison les services dont on a besoin

- Vous pouvez attendre à la maison une place dans le foyer de soins de longue durée de votre choix.
- Si vous, un membre de votre famille ou votre soignant.e envisagez de prendre des décisions importantes au sujet de vos soins, la maison est aussi le meilleur endroit de le faire.
- Les membres de votre famille et votre soignant.e peuvent vous rendre visite à n'importe quelle heure et sans frais comparativement aux visites à l'hôpital.

Nos services

Santé à domicile Ontario évalue les besoins des patients en matière de soins de santé et fournit des services de soins à domicile et en milieu communautaire pour optimiser votre santé et votre bien-être. Nous assurons également l'accès et le renvoi à d'autres services communautaires, en plus de gérer le processus de placement en foyer de soins de longue durée de l'Ontario.

Si votre équipe de soins de santé détermine que vous n'avez plus besoin de soins à l'hôpital, nous fournissons, pour une période allant jusqu'à 60 jours, des services de soins à domicile améliorés pour répondre à vos besoins en soins de santé. Pour être admissible à ces services, vous devez :

- Avoir un médecin prêt à gérer vos besoins en soins de santé actuels à la maison
- Bénéficier du soutien d'une personne soignante
- Avoir un endroit où demeurer, qu'il s'agisse de sa maison, d'une maison de retraite ou du domicile du ou de la soignant.e

Les services que nous fournissons à domicile sont gratuits. Cependant, les services de soutien en milieu communautaires que nous coordonnons pour vous, comme la livraison de repas à domicile, comportent habituellement des coûts. Votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins peut vous renseigner à ce propos.

Comment pouvez-vous m'aider dans ma transition de l'hôpital à la maison?

Au cours de votre séjour à l'hôpital, un coordonnateur ou une coordonnatrice de soins à l'hôpital rencontrera vous-même et un membre de votre famille ou votre soignant.e afin d'évaluer vos besoins en soins de santé et de dresser un plan de soins en tenant compte des services de soins à domicile et de soutien en milieu communautaire qui répondront le mieux à vos besoins.

Chaque plan de soins est conçu de manière à répondre aux besoins de chaque patient et **peut** comporter :

- Des visites **d'un préposé aux services de soutien à la personne** pour vous aider à effectuer des soins personnels, par exemple, vous habiller, prendre un bain, manger, effectuer les transferts nécessaires pour vous installer au lit ou dans un fauteuil, ou vous rendre à la salle de bain
- Des visites **d'un infirmier ou d'une infirmière** pour répondre à vos besoins d'ordre médical
- Des visites **d'un.e ergothérapeute ou d'un.e physiothérapeute** pour vous aider, vous et votre soignant.e, à gérer de façon sécuritaire vos soins personnels et votre mobilité à la maison
- Des visites **d'un travailleur ou d'une travailleuse social.e, d'une diététiste ou d'un.e orthophoniste**
- Du matériel disponible dans le catalogue de fournitures médicales (par exemple, marchette, siège de toilette surélevé ou fauteuil roulant)
- Des **soins de relève** de courte durée pour aider un membre de la famille ou le ou la soignant.e (à domicile ou dans le cadre d'un programme de jour) afin de répondre à vos besoins en soins
- La coordination avec d'autres **organismes de services de soutien communautaires** dans votre région (par exemple, services de repas à domicile, services de transport et autres)

Une fois votre plan de soins établi, votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins et l'hôpital fixeront avec vous une date de congé et veilleront à ce que les services dont vous avez besoin soient disponibles dès votre retour à la maison. De plus, vous recevrez les coordonnées des personnes que vous pouvez joindre pour obtenir du soutien urgent ou non urgent.

Une fois de retour à la maison

Au cours des deux semaines suivant votre retour à la maison, un coordonnateur ou une coordonnatrice de soins communiquera avec vous pour réévaluer vos besoins et examiner

vos soins afin de le modifier, au besoin. Au cours d'une période de 60 jours, on réduira graduellement le niveau de services améliorés pour reprendre le niveau de service régulier, si vous arrivez à bien gérer vos soins. Votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins sera régulièrement en contact avec vous, effectuera des examens et des réévaluations continus et modifiera, au besoin, votre plan de soins afin de répondre à vos besoins en soins de manière continue.

Facteurs à considérer quant au placement en foyer de soins de longue durée

Si je suis en attente d'un lit dans un foyer de soins de longue durée, que se passe-t-il si je reçois une offre dans les 60 jours?

Si un lit dans un foyer de soins de longue durée se libère, un coordonnateur ou une coordonnatrice de soins chargé.e des placements vous contactera pour vous offrir le lit. Vous aurez 24 heures pour accepter l'offre et prendre des dispositions pour emménager dans le foyer de soins de longue durée. Le personnel du foyer de soins de longue durée répondra à tous vos besoins en soins. Votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins prendra les dispositions nécessaires afin de mettre fin aux services de soins à domicile.

Si vous décidez de refuser l'offre de lit, votre dossier sera fermé et votre nom sera retiré de la liste de tous les foyers de votre choix. Vous ne pourrez présenter une nouvelle demande que douze semaines après la date où votre nom a été retiré de la liste d'attente, à moins que votre état de santé ou votre situation ne change considérablement. Les exceptions à cette règle sont limitées. Vous pourrez en discuter avec

vos soins, qui travaillera en collaboration avec vous afin de dresser un plan de soins continu qui répond à vos besoins en soins.

Que se passe-t-il si je ne reçois pas d'offre de lit dans un foyer de soins de longue durée dans les 60 jours?

Que vous soyez ou non en attente d'un lit de soins de longue durée, votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins travaillera avec vous, votre famille et votre soignant.e pour déterminer votre admissibilité à des services, évaluer vos besoins en soins et dresser un plan de soins continu.

Si vous décidez que vous ne souhaitez plus être placé dans un foyer de soins de longue durée à la fin de la période de 60 jours, veuillez en discuter avec votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins. Cette personne discutera avec vous des options qui s'offrent à vous et des services de soins à domicile et en milieu communautaire que vous pouvez continuer de recevoir ainsi que des services facultatifs et tarifés.

Que se passe-t-il si je décide de rester à la maison et de continuer de recevoir des services de soins à domicile et en milieu communautaire après les 60 jours?

Votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins travaillera avec vous, votre famille et votre soignant.e pour déterminer votre admissibilité, évaluer vos besoins en soins et dresser un nouveau plan de services de soins efficace pour la fin de la période de 60 jours.

De plus, les patients, les membres de la famille et les soignants qui le souhaitent peuvent payer pour des services supplémentaires afin de répondre à leurs besoins en soins. Votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins

pourra vous aider à prendre des décisions éclairées.

Si votre nom se trouve déjà sur une liste d'attente de placement en foyer de soins de longue durée et que vous décidez de continuer de vivre à la maison, vous pouvez garder votre nom sur la liste d'attente. Sinon, vous pouvez discuter avec votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins de la possibilité de retirer votre nom de la liste d'attente.

Communiquez avec nous

Pour toute question concernant ce service, composez le **1-833-515-1234** ou visitez le site Web • ontariosanteadomicile.ca